



ESPOIR TIERS MONDE COTE D'IVOIRE



TABLE DES MATIERES

SEMINAIRES – ATELIERS – FORMATIONS – RENCONTRES.....	3
GOVERNANCE & DROIT.....	13
A – PROGRAMME D’APPUI A LA GESTION DE L’ESPACE RURAL, PASTORAL	13
B – SENSIBILISATION A LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX.....	32
RELANCE & DEVELOPPEMENT DURABLE.....	33
A – CONCEPTION DES PROJET D’ELEVAGE EN FAVEUR DES POPULATIONS DES REGIONS DE PORO ET TCHOLOGO (SUITE DE 2012).....	33
TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS PRIORITAIRES A REALISER EN 2014.....	40
ACCORDS ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT	44
NOS PARTENAIRES DE LA SOCIETE CIVILE IVOIRIENNE.....	45
NOS PARTENAIRES INTERNATONAUX.....	46
NOS BAILLEURS, DONATEURS ET BIENFAITEURS	47
NOS PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX.....	48

Séminaires, Ateliers, Formations, Rencontres

- Mission d'une délégation de ETM dans le Nord de la Côte d'Ivoire (Korhogo, Napié, Boundiali) du 18 au 20 / 12 / 13 pour des rencontres avec des partenaires locaux, suivi et évaluation des activités sur le terrain.

Rencontre avec les autorités de l'Université Péléforo GON COULIBALY de Korhogo



Rencontre avec le Coordonnateur Nord du Projet PADECI / MIRAH



- Participation à la journée mondiale des droits de l'homme 2013 sur le Thème : Etat des lieux des droits de l'homme en Côte d'Ivoire organisée par la convention de la société civile ivoirienne le 09 / 12 / 13 au CERAP à Abidjan Cocody en Côte d'Ivoire.
- Séminaire de renforcement de capacités en montage et gestion des projets communautaire organisé par le Fonds National de Lutte contre le SIDA en collaboration avec Alliance Côte d'Ivoire et le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA du 10 au 13 / 11 / 13 à King Palace Hôtel d'ADZOPE en Côte d'Ivoire



- Atelier de renforcement du cadre de collaboration entre le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable et les ONGs le 17/10 /13 à la Salle de Conférences de la Chambre de Commerce et de l'Industrie à Abidjan Plateau Côte d'Ivoire.
- Journée STIMILUS dédiée aux Associations, Groupements et ONG œuvrant à la promotion de l'entrepreneuriat à la création d'AGR, et engagés dans le renforcement des capacités des jeunes organisé par HK Growth Partner en collaboration avec MICROSOFT le 10/10/13 au Centre des Ressources de l'AGOA à Abidjan Plateau Côte d'Ivoire.
- Atelier national de lancement du projet LIANE (Leadership et Initiatives DES Acteurs Non Etatiques) de Renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile ivoiriennes financé par l'Union Européenne le 25/09/13 au CERAP à Abidjan Côte d'Ivoire.
- Conférence en vue de la célébration de la Journée Africaine de la Démocratie ayant pour Thème : « FAIRE MIEUX ENTENDRE LES VOIX DE LA DEMOCRATIE » organisée par le Club Union Africaine CI en collaboration avec le **CDD** (Centre pour la Démocratie et le Développement) et **OSIWA** (Open Society Initiative for West Africa) le 25/09/13 à l'hôtel Manhattan Suites à Abidjan Riviera Attoban Côte d'Ivoire.



- Participation à la journée mondiale de l'aide humanitaire ayant pour **thème** : Le monde a besoin de plus de cohésion sociale le 19 Août 2013 au CERAP à Abidjan organisée par OCHA Côte d'Ivoire.
- Mission en France et en Belgique du 19 Juillet au 07 Août 2013 pour rencontres et prises de contacts avec des partenaires

**Représentant en France et Secrétaire Exécutif de l'ONG
(Magasin de stockage de divers dons de matériels pour la Côte d'Ivoire)**



Rencontre entre le Secrétaire Exécutif et le Maire de CROS en France



- Conférence sur le rôle du PEPFAR en Côte d'Ivoire dans le cadre de la célébration de l'Indépendance des Etats-Unis (04 Juillet) au siège de l'Ambassade des USA en Côte d'Ivoire le 10 Juillet 2013.
- Journée de connexion et de formation des ONG sur les outils d'aide à la gestion développés par MICROSOFT organisée par MICROSOFT en collaboration avec l'AIESEC, le 28 Juin 2013 à la Salle Banquet du centre de conférence du Ministère des Affaires Etrangères sis à Abidjan, Plateau en Côte d'Ivoire.



- Lancement officiel de la phase opérationnelle du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) organisée par le Secrétariat Exécutif du Comité National de Surveillance (CNS) au Centre des Conférences du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères au Plateau à Abidjan en Côte d'Ivoire le 25 Juin 2013.

- Restitution aux organisations de la société civile (OSC) des travaux du 4^{ème} Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de développement tenu en Novembre 2011 à Busan (Corée du Sud) suivie du lancement du projet de dissémination du New Deal en Côte d'Ivoire organisé par Le Forum National sur la Dette et la Pauvreté (FNDP) en collaboration avec la Convention de la Société Civile Ivoirienne à l'INADES-Formation Abidjan en Côte d'Ivoire le 13 Juin 2013.
- Visite de terrain dans la Sous-préfecture d'AZAGUIE le 20 Mai 2013

Rencontre avec le chef du village AZAGUIE AHOUA



Visite du centre culturel et artistique de la ville



- Séminaire de renforcement des capacités des organisations de la société civile et des médias en matière de lutte contre la corruption organisé par le Secrétariat à la bonne gouvernance en collaboration avec le PNUD, Transparency International autour du thème "surveiller et rapporter la corruption: outils et méthodes participatives pour les organisations de la société civile et les médias" à l'hôtel du GOLF à Abidjan en Côte d'Ivoire du 28 et 29 Mai 2013.



- Participation à l'Atelier de réflexion sur le suivi indépendant du Contrat Désendettement et Développement (C2D) organisé par la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), en partenariat avec la Plateforme Dette et Développement de France et le FNDP à INADES Abidjan en Côte d'Ivoire du 14 au 16 Mai 2013.



- Participation à la Mission d'évaluation des Consultants du PNUD sur le Projet d'Appui au Processus Electoral (Présidentielles en 2010 et Législatives en 2011) en Côte d'Ivoire au Siège du PNUD à Abidjan en Côte d'Ivoire le 03 Mai 2013.
- Diagnostic de la perception des pratiques de partenariats entre opérateurs humanitaires dans le contexte de crise et de post-crise ivoirien dans le cadre du Projet ONG et Réforme Humanitaire II à Abidjan en Côte d'Ivoire le 20 Avril 2013.



- Convention Générale de la Convention de la Société Civile Ivoirienne avec pour thème : « Dialogue social : Pilier de l'Emergence de la Côte d'Ivoire » à la CGRAE UEMOA à Abidjan en Côte d'Ivoire le 12 Avril 2013.
- Renforcement de, la présentation, la participation et le leadership des ONG nationales et Internationales dans les mécanismes de coordination et financement humanitaires par le Projet ONG et Réforme Humanitaire II de Juillet 2012 à Avril 2013 à l'Institut Goethe à Abidjan en Côte d'Ivoire le 03 Avril 2013.
- Initiation aux réseaux sociaux ou comment accroître l'intérêt de l'audience d'un portail internet humanitaire dans le cadre du Projet ONG et Réforme Humanitaire II dans les locaux de l'Agence Universitaire de la Francophonie au sein de l'Université Félix Houphouët Boigny à Abidjan en Côte d'Ivoire le 21 Mars 2013.
- Séminaire de « Sensibilisation aux standards SPHERE et aux autres initiatives sur la qualité de la redevabilité » animé par la Directeur du Pôle Africain pour l'Assurance Qualité PAAQ-WADATA au siège de OCHA à Abidjan en Côte d'Ivoire le 25 Février 2013.

- Formation en « Leadership et Management de l'action humanitaire des ONG ivoiriennes partenaires de ACF En Côte d'Ivoire » animé par BIOFORCE dans le cadre du Projet ONG et Réforme Humanitaire II à Grand Bassam en Côte d'Ivoire du 04 au 08 Février 2013.



- Participation à la Conférence de presse sur le suivi des recommandations des missions d'observations électorales de 09 organisations de la société civile à Pullman Plateau Abidjan en Côte d'Ivoire le 31 Janvier 2013.
- Participation à la présentation du rapport d'enquête sur les violations des droits humains en Côte d'Ivoire, de Septembre 2002 à Mai 2011 par la Coordination Générale du RAIDH au CERAP à Abidjan en Côte d'Ivoire le 30 Janvier 2013

INTRODUCTION

1. Objectifs du secteur

Le secteur de gouvernance et droits a pour mission de favoriser une société au sein de la laquelle :

- Les populations ont l'opportunité de réaliser leurs potentiels, soutenus par les institutions
- Les institutions opèrent un renforcement juste, transparent, responsable et inclusif.
- Les droits humains sont protégés et encouragés.

L'objectif général du secteur gouvernance et Droits est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers :

- La consolidation de la paix
- La promotion et la protection des droits humains
- La promotion et l'accessibilité des populations aux services sociaux de base
- L'application concrète des principes de bonne gouvernance
- Le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des acteurs étatiques.

2. Programmes et projets

Le secteur gouvernance et droits se divise en trois programmes :

- **Reconstruction et conduite par la communauté**

Ce programme a pour objectif de soutenir la reconstruction post conflit par la réhabilitation des infrastructures communautaires.

- **Cohésion sociale**

Ce programme vise à restaurer la cohésion sociale et à instaurer une culture de respect des droits humains, par le renforcement des capacités des institutions communautaires de gestion de paix et des autorités locales.

Ce programme comporte des activités de plaidoyer, de formation et de sensibilisation qui visent à la promotion des droits de l'homme, de la cohésion sociale, la résolution des conflits agriculteurs éleveurs et de la bonne gouvernance.

A. PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DE L'ESPACE RURAL, PASTORAL (PAGERPA)

I. RESUME DU PROJET

Le Projet d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural et Pastoral (PAGERPA) a pour objet, de réduire la pauvreté en milieu rural à travers le renforcement de la cohésion sociale et la gestion durable des ressources agropastorales.

Il a une durée de cinq (05) ans et couvre la moitié nord du pays. Cette zone s'étend sur cinq (05) Districts administratifs à savoir : **le Zanzan, la Vallée du Bandaman, les Savanes, le Woroba et le Denguélé**. Sa Coordination sera basée à Korhogo.

Le PAGERPA comprend quatre (04) composantes :

- (i) Prévention et gestion durable des conflits agriculteurs-éleveurs ;
- (ii) Gestion durable des ressources agropastorales ;
- (iii) Appui à la professionnalisation des acteurs de la filière agropastorale ;
- (iv) Gestion du projet.

Pour la mise en œuvre de ce projet, sept (07) axes stratégiques majeurs ont été définis :

- (i) la prévention et la gestion durable des conflits agriculteurs-éleveurs ;
- (ii) la réalisation et/ou la réhabilitation d'infrastructures communautaires (points d'eau, parcelles maraîchères,...) et la création de comités de gestion fonctionnels de ces infrastructures ;
- (iii) l'encadrement efficace et rapproché des bénéficiaires à travers le conseil de gestion ;
- (iv) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire ;
- (v) la mise en place d'un mécanisme de financement adapté à chaque type d'activité et de bénéficiaire ;
- (vi) la professionnalisation des acteurs de la filière agropastorale.
- (vii) l'intensification de la production fourragère.

Les principaux bénéficiaires de ce projet seront les éleveurs transhumants, les éleveurs nationaux, les agro-éleveurs, les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les autres acteurs de la filière agropastorale (marchands de bétail, chevillards, bouchers, tripiers, industriels, les professionnels de la santé animale...) et les communautés rurales. De manière indirecte, le projet bénéficiera à l'ensemble de la population ivoirienne, aux collectivités décentralisées (mairies, conseils régionaux), à l'Etat de Côte d'Ivoire et aux pays sahéliens d'où partent les troupeaux transhumants.

Le projet, à terme, permettra une réduction des conflits agriculteurs-éleveurs de 25%.

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques est le maître d'ouvrage et l'ONG Espoir Tiers Monde sera le maître d'ouvrage délégué de ce projet dont l'exécution, nécessitera la création d'un comité de pilotage de 8 membres et d'une unité de coordonat

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

En Afrique de l'Ouest, la transhumance concerne 70 à 90% de l'élevage bovin et de 30 à 40% des élevages ovins et caprins. La part de ce pastoralisme transhumant dans l'offre des produits animaux est estimée à 65% pour la viande bovine, 40% pour la viande ovine et caprine et 70% pour le lait. Ce mode d'élevage est vital pour les peuples du sahel parce qu'il permet non seulement de résorber chaque année les importants déficits fourragers des pays sahéliens mais aussi le transfert de charge saisonnière vers les régions à potentialités pastorales nettement plus élevées. Il s'agit des zones d'accueil dans les régions côtières, notamment celles de la Côte d'Ivoire où les capacités de charge moyennes des pâturages naturels dans certaines zones sont plus élevées (1-3 UBT/ha). Elles peuvent supporter trois à sept fois plus de bétail que les terroirs d'origine des éleveurs transhumants.

Cependant, ce mode d'élevage qui occupe une place importante dans le secteur de l'élevage des pays sahéliens est à l'origine de nombreux problèmes. Il détériore les sols agricoles à cause des charges animales souvent élevées et incontrôlées, rendant ainsi, ces sols impropres à l'agriculture. Il est par ailleurs, source de problèmes sociaux pour les pays d'accueil, malgré l'adoption, par les chefs d'Etat, de la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO.

En effet, chaque année, les mouvements des éleveurs transhumants sont sujets à des tracasseries administratives et/ou impliqués dans de graves incidents dans les zones d'accueil, liés au non respect des réglementations nationales et régionales, aux dégâts occasionnés dans les champs et/ou sur les récoltes, à l'exploitation pastorale des aires protégées, aux pertes d'animaux, etc. Ce climat de tension permanent entre les transhumants et les populations des zones d'accueil entraîne des conflits parfois meurtriers.

En Côte d'Ivoire, ces conflits séculiers sont récurrents. Pour les prévenir, l'Etat de Côte d'Ivoire a, dès 1973 aménagé certaines zones du nord pour recevoir les éleveurs transhumants. Ces zones ont permis de juguler la transhumance et ces conflits pendant quelques années avant d'être complètement abandonnées par les éleveurs pour des raisons sanitaires et de mauvaise gestion.

Malheureusement, la crise militaro-politique, survenue le 19 septembre 2002, a augmenté l'amplitude de ces mouvements (extension de la transhumance jusqu'aux zones Centre et Ouest de la Côte d'Ivoire) et exacerbé les tensions entre les communautés (transhumants et agriculteurs autochtones) du fait du système à l'herbe (élevage extensif). Les populations autochtones des zones d'accueil qui sont des cultivateurs de tradition acceptent de plus en plus difficilement la présence des troupeaux venus des pays sahéliens du fait des dégâts causés à leurs cultures (Diallo et al, 2000). Cette situation crée un climat de méfiance qui n'est pas de nature à contribuer à la consolidation et à la préservation de la paix sociale au plan national et régional.

En outre, l'élevage extensif en Côte d'Ivoire reste confronté à de graves contraintes qui menacent sa base productive. La réduction drastique et progressive des zones de pâturage, due à la pression démographique, à l'extension des surfaces cultivées (anacarde, mangue, coton...), à l'occupation agricole des espaces pastoraux stratégiques et « l'oubli » de l'entretien des grands aménagements hydro-agropastoraux réalisés, nuisent à l'accès du bétail aux ressources fourragères et hydriques. A cela, il faut ajouter la détérioration progressive des pâturages et l'assèchement des points d'eau consécutifs aux effets du changement climatique. Cela contraint une bonne part des élevages nationaux des régions savanicoles à réaliser une transhumance interne dans les zones Sud, amplifiant ainsi les conséquences de la transhumance des troupeaux venant des pays sahéliens.

De plus, sur le plan sanitaire, le mode d'élevage constitue un réel danger pour les populations d'accueil en ce sens qu'il constitue un risque de propagation de maladies animales des pays sahéliens vers les zones d'accueil mais aussi des maladies transmissibles des animaux à l'Homme.

Devant cette situation, il paraît urgent et indispensable de mener des actions visant à renforcer la cohésion sociale entre Agriculteur et Eleveur à travers la prévention et la gestion durable de ces conflits, la gestion durable des ressources agropastorales et la professionnalisation des acteurs de la filière agropastorale.

Par ailleurs, la réalisation des actions sus-citées permettra d'améliorer durablement la sécurité alimentaire à travers la réduction du chômage, la réduction des dégâts de culture, l'intensification de l'élevage, l'amélioration de la santé (humaine et animale), et l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des productions.

Les principaux problèmes à résoudre résultent du contexte général de pauvreté du monde rural ainsi que des contraintes spécifiques du secteur agro-pastoral et concernent :

- **L'absence d'un code pastoral pour la gestion de l'espace agropastoral** : L'une des principales contraintes à l'activité d'élevage en Côte d'Ivoire demeure les nombreux conflits agriculteurs-éleveurs dus à la pression de plus en plus croissante sur les ressources en terres.

- Malgré la réalisation de nombreux projets et la restructuration des services de conseil agricole pour faire face à cette situation, le problème reste entier et mérite une plus grande attention. Le développement de l'élevage reste sérieusement soumis aux problèmes d'accès à la terre bien que l'abondance des pâturages soit un des atouts importants du secteur en Côte d'Ivoire. De nos jours, après l'adoption de la loi sur le Code Foncier Rural et le Code de l'Eau, l'espace pastoral, théâtre des conflits de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, devra faire l'objet d'une profonde réflexion débouchant sur une plus grande professionnalisation et responsabilisation des éleveurs.

- **Les dégâts de cultures** : Les cultures les plus touchées par les dégâts de cultures sont : l'anacarde, le coton et les cultures vivrières et maraîchères. Les causes des conflits entre agriculteurs et éleveurs sont multiples et multiformes (dégâts de cultures annuelles et pérennes; blessures ou massacres d'animaux ; blessures ou morts d'hommes). Au cours de la période 1995-1998, 4 724 cas ont été signalés pour une superficie de 2 254 hectares de cultures détruites d'une valeur de 252 515 988 F CFA. Depuis la crise de 2002, ses conflits ont été fortement amplifiés avec des pertes se chiffrant à plusieurs milliards de francs CFA.

- **L'accès conflictuels aux points d'eau** : Il s'agit de la mauvaise gestion des équipements communautaires avec l'épineuse problématique du foncier rural et du droit d'usage des ressources pastorales. Les Comités de Gestion des Barrages (CGB) ne sont pas fonctionnels dans la plupart des cas ainsi que le manque de gestion rationnelle des ressources en eau et en pâturages.

- **Le surpâturage des espaces disponibles avec la venue sur le territoire ivoirien des troupeaux d'éleveurs transhumants et la gestion approximative de la biodiversité des plantes fourragères avec pour conséquences la diminution des ressources agropastorales au fil des ans en raison de la détérioration progressive des pâturages et de l'assèchement des points d'eau** : La sédentarisation des élevages dans le but de réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs d'une part et d'assurer l'approvisionnement des marchés à bétail et des abattoirs en fourrages de qualité et en quantité suffisante d'autre part, apparaissent comme des impératifs surtout en cette période post-crise où il est nécessaire de reconstruire et de relancer les activités d'élevage. En outre, il semble important d'améliorer les conditions d'alimentation des vaches pour accroître le rendement laitier.

- **La faiblesse, les limites, le manque de formation et la sous-information des acteurs et les organisations professionnelles de la filière agropastorale, ce qui limite leur participation au processus de développement durable des espaces ruraux** : Le nouvel environnement économique dans lequel évolue désormais le sous-secteur élevage, implique une responsabilisation accrue des organisations professionnelles (OPA,

Syndicats, Associations, etc.) qui reste encore le maillon faible. Aussi, une mise en cohérence des différentes initiatives de renforcement de capacité et d'encadrement en cours, en direction des organisations paysannes apparaît-elle souhaitable ;

- **Le calendrier agropastoral (CAP) non appliqué dans les zones où il a été adopté** : Il distingue à la fois des zones et des périodes pendant lesquelles s'exerce la transhumance. Le calendrier agropastoral est généralement peu fonctionnel ou même plus du tout. Les dates de départ et de retour ne sont pas toujours respectées pour des raisons liées à la disponibilité des pâturages. Et les éleveurs disent ne voir aucune différence en cas de dégâts entre la période pastorale et la période agricole, dans le comportement des agriculteurs. Les différences de dates entre le Nord et le Sud semblent souvent ne pas être bien comprises.

- **L'absence presque totale d'infrastructures commerciales adaptées pour faciliter et sécuriser les mouvements commerciaux et la valorisation limitée des divers produits de l'élevage du fait de l'absence ou de l'insuffisance d'appuis techniques spécifiques** : Elles participent à l'amélioration de la qualité des produits de l'élevage et sont de ce fait un préalable à une meilleure valorisation de ces produits par la transformation

- **La méconnaissance de la situation du cheptel transhumant, tant du point de vue zootechnique que sanitaire nuit à la gestion économique de ce secteur** : Les élevages transhumants sont la propriété d'éleveurs originaires du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. Ces élevages pratiquent la transhumance interne ou externe qui se déroule entièrement en Côte d'Ivoire. La difficulté à identifier les propriétaires d'animaux ne permet pas l'application des dispositions réglementaires en vigueur. Ceux-ci et leurs bouviers non identifiés échappent à plusieurs contrôles :

(i) contrôle sanitaire,

(ii) contrôle de vol d'animaux,

(iii) suivi statistique difficile. Le non observation de la réglementation par la plupart des éleveurs transhumants est à l'origine de nombreux dégâts de cultures, entraînant des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs.

II. ZONE DU PROJET

3.1- Localisation géographique et administrative

Le projet s'étend sur cinq (05) Districts de la Côte d'Ivoire. Il s'agit plus précisément des districts du Zanzan, de la vallée du Bandaman, des Savanes, du Woroba et du Denguélé.

3.2- Cadre physique (atouts et contraintes)

La zone du projet est à cheval sur deux zones climatiques et irriguée par le fleuve Bandama et ses affluents, les affluents des fleuves Niger et Comoé. Elle bénéficie d'un couvert végétal naturel. Ce potentiel pâturage naturel favorise la transhumance à travers le pays et la divagation des animaux du fait de la prédominance des élevages traditionnels.

L'élevage se pratique sur l'ensemble du territoire national avec une forte prédominance des bovins au Nord et au centre, et les élevages à cycle court au Sud.

3.3- Contexte social, culturel et institutionnel

La crise sociopolitique en Côte d'Ivoire, de 2002 à 2012, a aggravé les conditions de vie déjà déplorables des personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes qui sont les premières victimes. L'Enquête sur le Niveau de Vie des ménages (ENV), réalisée en 2008, indiquait que le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire a connu une forte augmentation entre 1985 et 2008, avec une tendance à la féminisation. Le taux de pauvreté est passé de 38,7% en 2002 à 49,5% en 2008 chez les femmes contre 38,1% en 2002 et 48,4% en 2008 chez les hommes.

Le milieu rural est le plus affecté par la pauvreté avec un taux qui est passé de 15,8 % en 1985 à 62,5 % en 2008. Le ratio d'extrême pauvreté (dépense quotidienne de moins de 280 FCFA) est de 14,31% en milieu rural et de 3,81% en milieu urbain. L'analyse de la pauvreté par pôle de développement rapportée par la même étude montre que huit pôles de développement sur les dix, présentent un taux de pauvreté supérieur à 50%, notamment 77,3% au Nord, 57% au Centre-Nord, 56 % au Centre et 53,7 % pour le Centre-Est. En ce qui concerne l'extrême pauvreté, les régions les plus fortement touchées sont ces mêmes régions.

3.4-Environnement économique

En 1991, l'agriculture ivoirienne représente 26% du PIB total. Le secteur des ressources animales ne représente qu'environ 2,9% au PIB agricole et 1% au PIB total. L'élevage bien que secondaire pour l'économie ivoirienne est pratiquée par 11% des ménages agricoles. Cependant la Côte d'Ivoire dispose de 11 millions d'hectares de parcours. Malheureusement, les crises sociopolitiques qu'ont connues le pays ont engendré une baisse progressive du taux de croissance du PIB qui est passé de 5,4% (en 1998) à -5,8% en 2011.

Les contraintes liées à la gestion de l'espace pastoral sont multiples à savoir :

- l'absence d'un code pastoral pour la gestion de l'espace agropastoral ;
- l'exploitation des pistes ou couloirs de transhumance par les agriculteurs à la recherche de terres fertiles ;
- le difficile accès des troupeaux de bovins aux points d'eau aménagés dans le cadre des anciens projets d'élevage ;
- la non application des calendriers agropastoraux dans les zones où il a été adopté ;
- la faible valorisation des sous produits agricoles ;
- le réchauffement et la variabilité climatiques provoquant l'amplification des mouvements de transhumance en direction des zones sud des pays côtiers avec pour conséquence immédiate une augmentation des risques de propagation de maladies animales (transfrontalières ou non) et le surpâturage des espaces disponibles.

Les risques sont liés à la disponibilité au moment opportun des fonds requis pour l'exécution des différentes tâches, les cas de calamités naturelles ou d'instabilité sociale.

3.5- Résumé des principaux atouts et contraintes

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ○ Capitalisation des acquis des anciens projets ; ○ Projet couvrant 5 districts septentrionaux ; ○ Existence d'un réseau routier dense ; ○ Existence d'un environnement naturel favorable au développement de l'élevage ; ○ Existence des associations agropastorales et des comités de gestion des barrages ; ○ Existence de textes réglementaires régissant le secteur agropastoral ; ○ Existence des 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Absence d'un code pastoral pour la gestion de l'espace agropastoral ; ○ application insuffisante des textes réglementaires du secteur Agropastoral existants ; ○ Non fonctionnement des associations agropastorales et des comités de gestion des barrages ; ○ Mauvaise gestion des ressources en eau, des pâturages et des équipements communautaires; ○ Absence de formation et d'information des acteurs de la filière agropastorale ○ Non respect des calendriers agropastoraux adoptés ; ○ Exploitation des pistes ou couloirs de transhumance par les 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de stations de l'Etat pouvant assurer la production de fourrage ○ Existence de nombreux cours d'eau ; ○ Existence de vastes parcours naturels ; ○ Existence d'infrastructures hydro-agro-pastorales; ○ Existence de sous-produits agricoles et agro-industriels ; ○ Existence d'un besoin annuel de plus de 30 millions de tonnes de fourrages en Côte d'Ivoire et dans les pays sahéliens. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ la disponibilité de financement pour la mise en œuvre du projet ; ○ la stabilité politique et sociale du pays. ○ l'avènement des calamités naturelles (sécheresse, inondations.....). ○ le problème du foncier rural et du droit d'usage des ressources pastorales.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
pistes ou couloirs de transhumance ; ○ Existence d'infrastructures, d'équipements et d'aménagements communautaires ; ○ Existence de structures administratives.	agriculteurs ; ○ Existence de nombreux troupeaux transhumants ; ○ Absence d'infrastructures de commercialisation adaptées pour faciliter et sécuriser l'écoulement des animaux ; ○ Faible valorisation des sous-produits agricoles.		

III. OBJECTIFS

4-1 Objectif Général

Le projet vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural de 5% par le renforcement de la cohésion sociale (réduction des conflits agriculteurs-éleveurs de 25%) et la gestion durable des ressources agropastorales.

4-2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet est d'appuyer la gestion durable de l'espace rural et pastoral.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mise en œuvre de ce projet, la pauvreté en milieu rural sera réduite de 5% dans la zone d'intervention grâce au renforcement de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (réduction des conflits agriculteurs-éleveurs de 25%) et la gestion durable des ressources agropastorales.

Ainsi, 3 effets sont attendus :

- **Effet 1** : La prévention et la gestion efficace des conflits agriculteurs-éleveurs sont assurées ;
- **Effet 2** : Les ressources agropastorales sont gérées de façon rationnelle et durable ;
- **Effet 3** : La professionnalisation des acteurs de la filière agro-pastorale est assurée.

V. BENEFICIAIRES

Les éleveurs transhumants, les éleveurs nationaux, les agro-éleveurs, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les Organisations de producteurs, les commerçants, les transporteurs, et les opérateurs de la filière (marchands de bétail, chevillards, bouchers, tripiers, industriels, les professionnels de la santé animale ...), les communautés rurales, bénéficieront directement des actions du projet, à travers l'appui à l'installation des acteurs, à la production agro-pastorale, à la valorisation des produits, à l'amélioration de l'environnement sanitaire et l'appui à la prévention et à la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

De manière indirecte, le projet bénéficiera à l'ensemble de la population ivoirienne, aux collectivités décentralisées (mairies, conseils régionaux), aux Ministères des Ressources Animales et Halieutiques, de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la sécurité par la réduction du

chômage, l'amélioration du taux de couverture alimentaire, la réduction des maladies liées aux carences alimentaires, la réduction des maladies transmissibles des animaux à l'homme, la diminution des dépenses de santé et la réduction de conflits inter et intra-communautaires.

VI. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Pour la mise en œuvre de ce projet, huit (08) axes stratégiques majeurs ont été définis :

1. la prévention et la gestion durable des conflits agriculteurs-éleveurs ;
2. la réalisation et/ou la réhabilitation d'infrastructures communautaires (points d'eau, parcelles maraîchères,...) et la création de comités de gestion opérationnels de ces infrastructures faciliteront l'abreuvement des animaux et le développement d'activités de maraîchage ;
3. l'encadrement efficace et rapproché des bénéficiaires à travers le conseil de gestion ;
4. le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire ;
5. la mise en place d'un mécanisme de financement adapté à chaque type d'acteur de la filière agropastorale et à chaque type d'activité ;
6. la professionnalisation des acteurs de la filière agropastorale à travers la formation, l'organisation des bénéficiaires, la sédentarisation et l'intensification des élevages, l'appui à la transformation des productions et la création de circuits de distributions courts spécifiques à chaque type de production ;
7. l'intensification de la production fourragère (graminées et légumineuses à double usages) ;
8. la promotion de l'intégration d'élevages à cycle court dans les fermes agropastorales et l'intégration agriculture-élevage.

La stratégie adoptée privilégie le rôle du secteur non étatique (ONG, fournisseurs de services et de facteurs de production ...), dans le processus de mise en œuvre du projet. A cet effet, le projet renforcera les capacités des bénéficiaires de manière à leur permettre d'adapter leurs activités aux changements qui affectent leur environnement. Les compétences locales (ONG, organisations d'éleveurs et autres partenaires, communes) et régionales seront renforcées par les ateliers d'échanges, de concertation et de coordination.

La réalisation d'études en vue de la mise en place d'un système de suivi de la transhumance et des espaces agropastoraux permettra d'améliorer la conception des politiques d'élevage. Cette politique sera plus adaptée aux dynamiques des troupeaux dans les divers systèmes d'élevage et la gestion des ressources agro-pastorales et des statistiques nationales en matière d'élevage.

Ainsi, pour faciliter la sédentarisation des élevages bovins de la zone du projet, un appui pour la création de fermes agropastorales modernes orientées vers la production laitière sera réalisé. Aussi, une ceinture laitière sera-t-elle créée autour de la ville de Korhogo où la demande en lait frais est très élevée. Le système d'exploitation envisagé pour les élevages laitiers sera la production semi-intensive, avec des animaux ayant un potentiel de production laitière élevé et une bonne alimentation. Ces exploitations agropastorales seront approvisionnées en fourrages de qualité et en quantité suffisante, en partie, par les unités de production fourragères à créer. Ces élevages seront entièrement sédentaires, clôturés.

En ce qui concerne les autres élevages (porcins, ovins, caprins, volailles modernes), les principaux pôles de production seront envisagés en tenant compte de la demande de ces

produits dans les différentes localités mais aussi de la disponibilité des matières premières provendières. Pour chaque spéculation, la spécialisation des élevages sera faite autant que possible. Ainsi, pour les élevages porcins, il sera envisagé si nécessaire l'installation de fermes de naissance et d'unités d'engraissement. Chez les volailles modernes, le projet appuiera l'installation d'un couvoir et la création ou l'extension des capacités de production d'une unité de fabrication d'aliments installés dans la zone du projet. Ceci aura pour avantages d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des intrants de production et donc de maintenir le niveau de production des exploitations et de faciliter la professionnalisation de ces acteurs.

Le financement de ces élevages se fera, préférentiellement par l'intermédiaire d'institutions bancaires nationales à travers des conventions négociées entre le projet et celles-ci, grâce à la mise en place d'un fonds de garantie. Toutefois, il est prévu que le projet fasse directement crédit aux opérateurs lorsqu'il s'avèrera que le recours à ces structures financières n'est pas possible pour certaines activités. Les modalités de mise en place du financement aux agro-éleveurs et autres bénéficiaires du projet seront définies par un cadre institutionnel du crédit établi par le PAGERPA et les banques.

En vue de réduire la vulnérabilité des personnes âgées, un accent particulier sera mis sur la promotion de la production de volailles traditionnelles. Ainsi, les actions envisagées par le projet dans ce cadre portent sur l'installation à crédit de ces bénéficiaires, la réduction de l'intervalle entre les pontes, la réduction de la mortalité des poussins et l'appui à la production d'aliments adaptés à cet élevage. Pour ce faire, un noyau maximum de dix (10) poules et un (01) coq sera prêté à chaque bénéficiaire. Ce noyau devra être remboursé en nature à raison de quinze (15) poules et deux (02) coqs (sur une période de 18 mois au maximum), pour permettre l'installation d'autres personnes âgées.

Analyse des concernés et des parties prenantes

Acteurs	Rôles	Responsabilités
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Initie, oriente, suit et contrôle l'exécution du projet.	Maître d'ouvrage
ONG espoir tiers monde	Exécute le projet	Maître d'ouvrage délégué
Ministère de l'Agriculture	Assure la gestion du foncier rural et intervient dans la gestion des conflits Agriculteurs-Eleveurs	Partenaires techniques
Ministère de l'Environnement et Ministère des Eaux et Forêts	Luttent contre les feux de brousse et la destruction de la forêt par la pratique de l'agriculture itinérante sur brulis	Gestion de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité des écosystèmes
Ministère de l'Intérieur	Participe à la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans leurs circonscriptions respectives	Gestion administrative des zones sous leur contrôle et celles des collectivités décentralisées
Les structures d'encadrement et de financement du monde rural	Assurent la professionnalisation des agro-éleveurs, leurs organisations et la mise en œuvre des outils appropriés et adaptés pour assurer le développement durable en milieu rural.	Partenaires techniques
Les structures déconcentrées des	Impliquées dans la gestion des conflits de par leurs fonctions de	

ministères impliqués (Directions régionales et départementales)	représentation, d'animation et de coordination de l'action gouvernementale sur le terrain.	Partenaires techniques
Université et grandes écoles	Interviennent dans la formation spécialisée du secteur et la recherche appliquée sur les ressources agropastorales	Appui au renforcement des capacités du monde rural
Les chefs de communautés	Impliqués dans la prévention et dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs	
Les partenaires au développement	Assurent le financement des projets et programmes de développement en milieu rural.	Partenaires techniques et financiers

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural et Pastoral (PAGERPA) comprend quatre (04) composantes :

- (i) prévention et gestion durable des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- (ii) gestion durable des ressources agropastorales ;
- (iii) appui à la professionnalisation des acteurs de la filière agropastorale ;
- (iv) gestion du projet.

La mise en œuvre de ces composantes permettra de réduire de façon durable les conflits entre agriculteurs et éleveurs tout en favorisant le renforcement de la sécurité alimentaire et en luttant contre la pauvreté en milieu rural, particulièrement chez les jeunes, les femmes et les personnes âgées.

Composante I : Prévention et gestion durable des conflits agriculteurs-éleveurs

La composante prévention et gestion durable des conflits agriculteurs-éleveurs nécessitera la réalisation d'actions visant à renforcer la cohésion sociale, à améliorer le cadre institutionnel et réglementaire, à favoriser la sédentarisation des élevages et à faciliter l'accès aux points d'eau.

A cet effet, des campagnes d'information, de sensibilisation et de formation des populations rurales sur les conflits Agriculteurs-Eleveurs seront réalisées sur l'ensemble du territoire couvert par le PAGERPA. Cette action ciblée concernera les parties prenantes à ces conflits, en occurrence, les éleveurs (bouviers, propriétaires de bovins, de petits ruminants et de porcins traditionnels), les agriculteurs, les organisations professionnelles des deux secteurs, les chefs de villages et leurs notables, les chefs de familles, les chefs de communautés, les femmes, les élèves des zones rurales, les services déconcentrés des ministères en charge de l'élevage et de l'agriculture et le corps préfectoral en fonction dans ladite zone. Cette action sera réalisée concomitamment à la création ou la redynamisation des comités de gestion des Conflits Agriculteurs-Eleveurs et au renforcement de l'intégration Agriculture-Elevage.

Le renforcement de l'intégration Agriculture-Elevage consistera à mieux intégrer l'élevage aux systèmes d'exploitation agricoles afin de favoriser l'acceptation des éleveurs par les agriculteurs autochtones, pour les zones où les éleveurs sont devenus indésirables. Pour cela:

l'utilisation des légumineuses fourragères à double usage, dans les systèmes d'exploitation agricoles sera vulgarisée dans mille sept cent (1.700) exploitations agricoles. Cette action aura pour triple effet de favoriser la restauration naturelle de la fertilité des sols agricoles tout en permettant la production à la fois de gousses ou de graines pour la consommation humaine et de fourrages commercialisables pour les animaux ;

- l'utilisation des bœufs de culture attelée dans ces systèmes d'exploitation sera fortement encouragée. Dans ce cadre, mille (1000) bœufs de culture attelée seront distribués à crédit à au moins cinq cent (500) agriculteurs ;

- l'utilisation des déjections animales pour la fertilisation des petites exploitations maraîchères appartenant à six mille deux cent cinquante (6.250) agricultrices et l'utilisation des résidus de récolte et des sous-produits agro-industriels dans l'alimentation des ruminants domestiques seront vulgarisées.

Avant la fin du projet, un Centre d'Animation et de Gestion des Conflits Agriculteur -Eleveur sera mis en place. Cette structure, entièrement équipée et dotée d'une autonomie financière poursuivra les actions du projet en matière de prévention des conflits agriculteurs-éleveurs.

La gestion efficace des conflits agriculteurs-éleveurs nécessite l'existence d'un cadre institutionnel plus fort et de textes réglementaires adaptés.

Pour ce faire, le projet réhabilitera 15 services déconcentrés du MIRAH et équipera 28 services du MIRAH et du MINAGRI en matériels informatiques et roulants légers. En plus des actions susmentionnées, un observatoire pour le suivi des conflits agriculteurs-éleveurs sera mise en place. Cet outil permettra la veille et une meilleure surveillance de l'évolution de ces conflits et surtout de leur règlement. Par ailleurs, il permettra de disposer de suffisamment d'informations pour recadrer, si nécessaire, certaines actions du projet. Pour son animation, l'Observatoire disposera d'un correspondant dans chaque District. Ce dernier transmettra au siège de l'observatoire toutes les informations relatives à sa zone.

Au niveau du cadre réglementaire, l'analyse des textes réglementaires existants sur l'élevage et les conflits entre agriculteurs et éleveurs sera réalisée par l'ensemble des parties prenantes à ce problème. Au sortir de ces travaux, l'élaboration de textes complémentaires prenant en compte les résultats des études socio-anthropologiques sur les conflits agriculteurs-éleveurs et leurs déterminismes sera réalisée. A la suite de ces activités préliminaires, l'ensemble de ces textes sera vulgarisé et mis en œuvre. Ces activités contribueront à renforcer les capacités d'intervention de l'administration en charge de ce secteur et de chaque partie prenante à la gestion de ces conflits.

L'accès à l'eau est l'une des principales causes des conflits agriculteur-éleveur. Pour réduire ce problème, le PAGERPA mènera des actions visant à aménager de voies d'accès aux points d'eau. Ainsi, cinquante (50) sites de recasement des producteurs de maraîchers, installées autour des points d'eau seront réalisés. Ces nouveaux périmètres maraîchers seront approvisionnés en eau à partir de forages et permettront ainsi d'accroître les superficies des parcelles individuelles. Ces nouveaux périmètres seront systématiquement protégés, de même que les parcelles maraîchères bordant les voies d'accès aux barrages.

Pour assurer le maintien en bon état des équipements installés au niveau de ces parcelles maraichères, cinq (05) agents d'entretien seront formés.

En plus du dégagement des voies d'accès aux points d'eau, des actions seront menées par le PAGERPA en vue de la sédentarisation des élevages. Dans ce cadre, le projet mettra en place des schémas d'élevages adaptés aux milieux et aux contextes. Ainsi, plus de cinq cent

trente sept (537) élevages modèles et modernes intégrant l'agriculture seront créés dans la zone du projet. En plus de ces élevages, le projet facilitera l'utilisation des clôtures pour protéger les exploitations agro-pastorales existantes et la constitution de réserves de saison sèche.

Composante II : Gestion durable des ressources agropastorales

Atteindre un équilibre entre le besoin de produire plus de nourriture pour une population croissante et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles constitue un véritable défi. Une mauvaise gestion des ressources agropastorales a des conséquences néfastes sur les communautés rurales qui en dépendent pour leur survie. Celles-ci font face à des problèmes liés à la fertilité du sol, à la dégradation des terres et à la diminution des réserves en eau. Aussi, les changements climatiques imposent-ils aujourd'hui la nécessité de s'orienter vers des modes de production plus durables.

Pour améliorer durablement la gestion des ressources agropastorales, la disponibilité des ressources alimentaires pour les ruminants domestiques doit être améliorée, de même que l'environnement sanitaire de la zone du projet.

Ainsi, des actions seront menées d'une part, pour une meilleure valorisation des sous-produits agricoles et agro-industriels locaux ; et d'autre part, pour l'intensification de la production fourragère, l'accroissement de la disponibilité de l'eau et l'amélioration de l'environnement sanitaire de la zone d'exécution du projet.

La promotion de la valorisation des sous-produits agricoles et agro-industriels locaux concomitamment à la réalisation d'études sur la disponibilité spatio-temporelle des sous-produits agricoles et sous-produits agro-industriels locaux et l'amélioration de l'accessibilité de ces produits.

L'intensification fourragère passera par la réhabilitation et la conservation du germoplasme des plantes fourragères locales et la mise en place d'unités de production fourragères.

La réhabilitation et la conservation du germoplasme des plantes fourragères locales permettront de disposer de semences de base d'espèces fourragères à haut potentiel. Pour ce faire, une banque nationale de gènes des plantes fourragères locales sera créée, les clones locaux des espèces fourragères seront collectés et caractérisés, et les plantes fourragères locales et introduites conservées ex-situ. Aussi, l'adaptabilité des nouvelles plantes fourragères dans différentes zones agro-écologiques du pays et leur productivité (semence et fourrage) dans leur nouvel environnement seront évaluées. En plus de ces études, la valeur nutritive et la digestibilité des fourrages seront déterminées.

S'agissant de la mise en place d'unités de production fourragères, le PAGERPA favorisera aussi bien la production de graminées fourragères telles que le *Panicum maximum* et les légumineuses dont les gousses ou les graines (arachide, niébé...) sont valorisées dans l'alimentation humaine. Pour ce faire, la mise en place de quatre mille cent (4.100) ha de pâturages dont mille huit cent (1.800) ha de *Panicum maximum* sera assurée par environ deux mille quatre cent (2.400) personnes physiques ou morales. Les productions issues de ces unités seront destinées à approvisionner les élevages nationaux de ruminants domestiques et les pays du couloir central de l'UEMOA (Mali, Burkina Faso et Niger).

En plus des actions menées pour l'amélioration de la disponibilité des aliments physiques, des actions seront réalisées pour renforcer la disponibilité de l'eau par un maillage plus accru dans la zone du projet. Ainsi, le projet prévoit créer cinq (05) nouveaux barrages agropastoraux, réhabiliter trente cinq (35) barrages, créer quatre vingt (80) forages communautaires pour l'alimentation humaine et animale et deux cent trente cinq (235) forages pour les fermes laitières. L'ensemble des retenues hydro agropastorales sera ensemencement avec un million cent soixante dix mille (1.170.000) pré-géniteurs.

Les comités de gestion des points d'eau sus-énoncés seront redynamisés ou créés s'ils n'existent pas.

Le renforcement du dispositif sanitaire dans la zone de transhumance représente un facteur important pour la gestion durable des ressources agropastorales. Sa réalisation permettra de mettre les animaux (transhumants), présents dans la zone d'accueil dans un confort sanitaire en protégeant ainsi, la Côte d'Ivoire de l'expansion de maladies animales contagieuses transfrontalières. A cet effet, la construction de quarante cinq (45) parcs collectifs de vaccination dans la zone du projet et la formation de cent soixante (160) auxiliaires de santé animale placé directement sous la responsabilité des vétérinaires privés seront réalisées.

Des actions plus spécifiques sont envisagées pour l'amélioration de l'environnement sanitaire. Ainsi, une lutte plus efficace contre les maladies à vecteurs telles que les TAA et les maladies à tiques sera réalisée. Pour ce faire, douze mille (12.000) pièges anti-glossines seront posés dans la zone du projet, la promotion d'insecticides plus efficaces contre les tiques sera réalisée de même que la réalisation des vaccinations obligatoires. Aussi, sera-t-il également question de renforcer l'efficacité de la veille sanitaire dans la zone du projet. Le renforcement des capacités du laboratoire régional de pathologie animale de Korhogo sera entrepris.

Enfin, un système de communication reposant sur le réseau d'auxiliaires de santé animale à mettre en place sera établi pour détecter dans les meilleurs délais l'émergence de maladies hautement contagieuses.

Composante III : Appui à la professionnalisation des acteurs de la filière

L'appui à la professionnalisation des acteurs de la filière agropastorale se fera par la mise en place du conseil de gestion des exploitations agropastorales, d'un fonds d'appui à la professionnalisation des acteurs de la filière agropastorale et le renforcement de leurs capacités. Cette dernière action permettra :

- la réalisation de trois (03) marchés à bétail ;
- l'appui au secteur privé productif implanté dans sa zone ;
- l'organisation des acteurs est un gage de pérennisation des actions du projet ;
- la construction de deux (02) mini abattoirs moyens.

Les infrastructures mises en place seront gérées par des comités de gestion en étroite collaboration avec le Maître d'ouvrage délégué et les collectivités territoriales.

Le fonds d'appui à la professionnalisation des acteurs de la filière facilitera le financement par une ou des institutions bancaires locales des activités de la filière. Ainsi, grâce à ce fonds, il est prévu l'installation de deux cent dix (210) élevages laitiers ; quarante deux (42) élevages d'embouche bovine ; quatre vingt quinze (95) élevages ovins ; soixante dix (70) élevages

caprins ; soixante cinq (65) élevages porcins ; cent cinquante (150) élevages de poulet de chair ; cinquante (50) élevages de pondeuses ; quatre cent quatre vingt deux (482) élevages cunicoles ; quatre vingt quinze (95) vendeurs de viande de bœuf ; quatre (04) vendeurs de viande porcine ; quatre (04) vendeurs de viande de petits ruminants ; quatre vingt (80) vendeurs de volailles. En plus de ces projets financés par le système bancaire, le PAGERPA réalisera la réhabilitation ou construction de trois (03) marchés à bétail ; deux (02) abattoirs ; un (01) atelier de découpe de viande de volailles et la réhabilitation d'une (01) miellerie.

Le fonds d'aide aux petits élevages financera mille deux cent (1.200) élevages de volailles traditionnelles ; six cent (600) unités d'embouche ovine et vingt (20) apiculteurs.

Composante IV : Gestion du projet

La composante gestion du projet comprend deux principales actions :

* Le pilotage du projet et son évaluation. Le pilotage du projet consistera à assurer la gestion administrative et financière et l'exécution des activités prévues dans le cadre logique.

* Le suivi-évaluation du projet sera réalisé aussi bien en interne par le projet qu'en externe par la Direction de la Planification et des Programmes du MIRAHA.

VII. EXECUTION DU PROJET

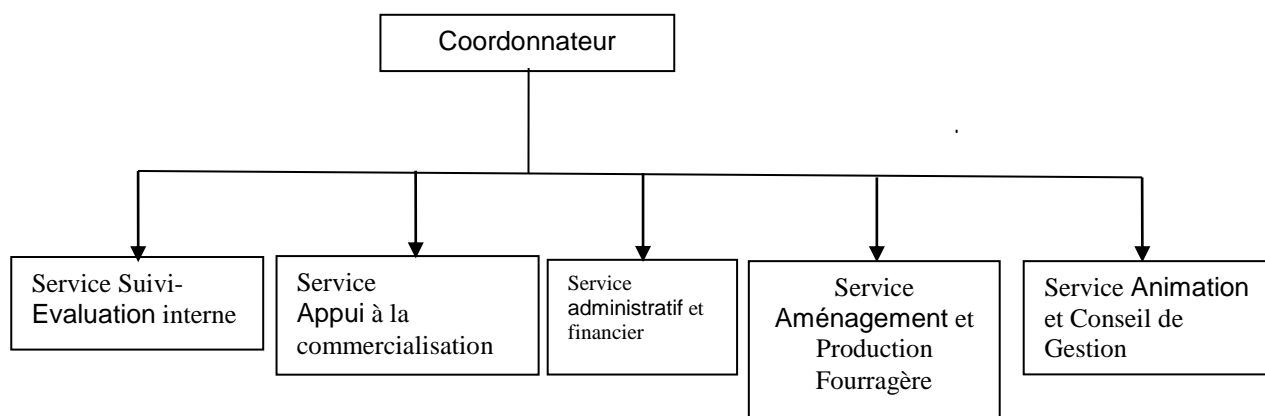
9.1- Montage institutionnel

Un Comité de Pilotage de neuf (09) membres composé de représentants des Ministères concernés (Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Salubrité Urbaine, de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de la Jeunesse et du Service Civique, Ministère de la Famille et des Affaires Sociales), ONG Espoir Tiers Monde, Bailleurs de fonds, deux représentants des organisations du secteur agropastoral sera mis en place.

La maîtrise d'ouvrage du PAGERPA sera déléguée entièrement à l'ONG ESPOIR TIERS MONDE. Celle-ci aura la gestion opérationnelle du projet. Ainsi, l'ONG sera chargée de choisir les animateurs du projet en liaison avec le MIRAHA (DPP). Elle mettra en place une unité de gestion du projet composée d'un coordonnateur assisté de 5 chefs de service (Administratif et financier, Animation et Conseil de Gestion, Appui à la commercialisation, Aménagement et production fourragère, Suivi Evaluation interne). Cette unité de gestion du projet exécutera les activités prévues par le projet. Sur le terrain, le projet aura cinq (05) zones. Il pourra signer des conventions avec des structures et autres organisations disposant de technicité pour l'exécution de certaines activités du projet.

La coordination du PAGERPA sera basée à Korhogo assurera la supervision et l'appui méthodologique.

9.2- Organisation et gestion opérationnelle



La cellule de coordination est chargée de la mise en œuvre du projet. Elle comprendra :

- un (01) Coordonnateur chargé de coordonner les activités quotidiennes de mise en œuvre du projet ;
- un (01) responsable pour le service animation et conseil de gestion ;
- un (01) responsable pour le service aménagement et production fourragère;
- un (01) responsable pour le service appui à la commercialisation ;
- un (01) responsable pour le service suivi évaluation ;
- un (01) responsable pour le service administratif et financier ;
- deux (02) comptables ;
- un (01) secrétaire ;
- deux (02) chauffeurs ;
- un (01) planton – coursier - reprographe ;
- un (01) gardien.

Au niveau de chaque district, il est prévu :

- un (01) responsable de district ;
- trois (03) chefs de service :
 - animation avec un animateur par département ;
 - conseil de gestion avec un (1) agent par département ;
 - appui à l'installation et à la commercialisation ;
- une (01) secrétaire ;
- un (01) gardien ;
- un (01) manœuvre ;

9.3- Suivi du projet

Le suivi et l'évaluation se fera à deux niveaux, en interne et en externe.

Le suivi-évaluation interne sera confié au projet qui intégrera les agents des directions régionales des zones concernées. Cela permettra une meilleure implication des structures déconcentrées du MIRAH dans le suivi et la pérennisation des actions du projet.

Le suivi-évaluation externe est assuré par la Direction de la Planification et des Programmes du MIRAH. Le financier interviendra dans l'évaluation à mi-parcours et à la fin du projet.

Deux audits sont prévus (3^e et 5^e années) et seront assurés par un cabinet spécialisé après appels d'offres.

9.4- Gouvernance

Le projet s'emploiera à promouvoir la bonne gouvernance notamment en mettant un accent particulier sur l'habilitation des bénéficiaires à exiger des prestations de service de qualité ainsi que le respect des normes professionnelles et étiques dans la gestion. A cet égard, un manuel de procédures de gestion technique et financière sera élaboré et mis en œuvre.

9.5- Durabilité

Au nombre des facteurs qui permettront d'assurer la pérennité des actions du PAGERPA, on peut noter l'association du secteur privé, des communautés et des services déconcentrés de l'administration à la mise en œuvre de ce projet.

Au terme du projet, certains instruments mis en place permettront de renforcer cette durabilité. Il s'agit en occurrence de :

- l'observatoire qui aura pour missions de suivre l'évolution et de veiller au règlement durable des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- le centre d'animation et de gestion des conflits agriculteurs éleveurs qui sera chargé de la prévention et d'assistance aux comités villageois de règlement des conflits ;
- le centre de gestion des exploitations qui sera chargé d'encadrer les exploitations par le suivi de la gestion technico-financière de celles-ci ;
- le fonds d'appui à la professionnalisation des acteurs de la filière agropastorale ;
- les unités de production fourragère qui vont permettre de résorber les déficits fourragers tant en Côte d'Ivoire que dans les pays de l'hinterland (Mali, Burkina Faso et Niger) ;
- les comités de gestion (conflits, infrastructures communautaires).

9.6- Développement du savoir

Le projet appuiera les initiatives axées tant sur le développement du savoir que sur la promotion de la transparence et de la responsabilité à tous les niveaux. Les principaux objectifs en matière de communication consisteront à :

- (i) sensibiliser les parties prenantes à améliorer leur compréhension des implications des conflits agriculteurs éleveurs à différents niveaux, notamment des communautés, des administrations locales, des ministères sectoriels ;
- (ii) défendre et promouvoir la responsabilité (pour les administrations locales dans le règlement des conflits ; pour les communautés dans la gestion des infrastructures à elles attribuées) ;
- (iii) faciliter l'apprentissage et le partage du savoir entre les acteurs de la filière (voyages d'études, échanges, etc.).

VIII. FINANCEMENTS

10.1- Cout des composantes

Le projet, d'une durée de cinq (05) ans, a un coût total de Dix sept milliard six cent douze million cent soixante mille trois cent (17.612.160.300) F CFA. La décomposition du coût par composantes est donnée dans le tableau suivant :

Composantes	Montant (FCFA)	Part en %
Prévention et gestion des conflits agriculteurs-éleveurs	3 864 650 000	22,71
Gestion durable des ressources pastorales	5 720 980 000	33,62
Appui à la professionnalisation de la filière agro-pastorale	4 827 000 000	28,37
Gestion du projet	2 603 950 000	15,30
COUT DE BASE PROJET	17 016 580 000	
<i>Imprévus physiques (2%)</i>	340 331 600	
<i>Hausse des prix (1,5%)</i>	255 248 700	
COUT TOTAL PROJET	17 612 160 300	

Le cout détaillé du projet est donné dans le document annexe intitulé « Coût Estimatif du Projet ».

10.2- Sources de financement

Les sources identifiées pour le financement du projet sont les suivantes :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT (F CFA)	Part en %
ETAT	3 080 000 000	17,49
COLLECTIVITES	608 500 000	3,45
BENEFICIAIRES	600 000 000	3,41
FINANCEMENT A RECHERCHER	13 323 660 300	75,65
TOTAL	17 612 160 300	100

IX. IMPACTS

Sur la base des résultats attendus et du niveau d'appropriation des acquis du projet, il est probable que la plupart des bénéfices générés par ce projet se poursuivent de manière durable après la fin du projet. Parmi les facteurs essentiels ayant une incidence sur la viabilité du projet, on peut citer :

- les nouvelles technologies appropriées adoptées et mises en œuvre par les bénéficiaires,
- les structures institutionnelles et de gestion, telles que la fabrication et le stockage de fourrages (foin, ensilage et autres),
- l'amélioration des revenus à travers la conduite d'activités génératrices de revenus,
- l'adoption de principes de bonne gouvernance par l'implication des bénéficiaires et groupes-cibles dans la gestion courante du projet,
- la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des populations - une meilleure prise en compte des groupes vulnérables (les femmes, les personnes âgées et les jeunes) dans l'accès équitable aux biens et services du projet.

L'approche participative mise en œuvre par le projet situe les agro-éleveurs, les éleveurs et autres acteurs de la filière bétail-viande au centre du processus décisionnel en ce qui concerne la localisation des investissements et la définition préalable des modes de gestion. Cette méthode de travail, qui s'inscrit dans le cadre de concertation locale, permet d'envisager la durabilité des activités du projet.

Le projet développera des actions en faveur de l'environnement, de la santé animale et de l'installation d'agro-éleveurs (ex-combattants, jeunes déscolarisés, etc.), la restauration des sols.

13.1- Impacts environnementaux

Les activités du projet ne sont pas de nature à engendrer des effets et des impacts négatifs sur l'environnement. Il n'y est donc pas envisagé d'actions compensatoires.

Ce projet contribuera à mieux gérer les ressources pastorales disponibles. Cela signifie une meilleure protection de l'environnement, par le biais d'un maillage hydraulique accru, la relocalisation des femmes productrices de maraîchers dont les activités aux abords des barrages constituent une importante source de pollution des eaux et l'augmentation du disponible fourrager grâce à la mise en place d'unités de production de fourrage artificiel.

La promotion de l'apiculture favorisera la pollinisation des différentes espèces végétales présentes dans la zone du projet. Ainsi pourra être préservée la biodiversité dans la zone. De même la présence des abeilles est un bon indicateur de la pollution par les pesticides ou non. La réduction de la pollution des barrages par les résidus de pesticides et les engrais se fera par la relocalisation de cinquante (50) sites maraîchers situés en bordure de ceux-ci en des endroits aménagés à cet effet.

La complémentarité entre l'agriculture et l'élevage permettra de raisonner l'utilisation des pesticides dans l'agriculture. Ainsi, il sera mis en place dans chaque ferme une parcelle agricole. Les exploitations d'élevage existantes seront encouragées à en faire de même.

Aussi est-il important de souligner que le PAGERPA permettra la production additionnelle de près de deux cent quarante cinq mille (245 000) tonnes de matières sèches de fourrages, contribuant ainsi à réduire le déficit fourrager touchant le nord de la Côte d'Ivoire et les pays Sahéliens. Cette production pourra atteindre plus de un million cent quatre vingt cinq mille (1 185 000) tonnes de matières sèches dix (10) ans après la fin du projet.

13.2- Analyse du genre

Sur le plan du genre, le dynamisme des associations féminines sera pris en compte dans le cadre de ce projet à travers la culture maraîchère et l'embouche de petits ruminants. Ainsi, au moins six mille deux cent cinquante (6 250) personnes dont 3/4 de femmes installées sur les voies d'accès aux points d'eau pour la culture maraîchère seront relocalisées et leurs capacités de production renforcées et six cent (600) femmes seront installées pour l'embouche ovine de case. S'agissant des jeunes, mille trois cent (1 300) seront installés dans la filière agro-pastorale. Mille deux cent (1200) personnes âgées bénéficieront d'un appui pour la production traditionnelle de volailles.

13.3- Impact socio-économique

Le projet vise à créer les conditions de la cohésion sociale entre les communautés rurales par la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs de 25%. De ce fait la mise en œuvre de différents outils de prévention et de résolution des conflits sera le gage d'une paix durable entre les communautés.

Le PAGERPA contribuera à améliorer la mobilité et le bien être des populations. Cela sera possible grâce aux trois mille (3.000) km de routes et sept cent soixante (760) points d'eau que le projet créera ou réhabilitera. Aussi est-il important de noter que ce projet renforcera les capacités d'intervention des structures déconcentrées des Ministères des Ressources Animales et Halieutiques et celui de l'Agriculture à travers la réhabilitation de leurs infrastructures ou leur équipement en matériels informatiques et techniques

Sur le plan sanitaire, les actions du PAGERPA contribueront à assainir le milieu d'élevage voire celui des populations de la zone concernée grâce à la lutte contre la mouche tsé-tsé et la vaccination contre la péripneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle chez les volailles. Ainsi douze mille (12.000) pièges anti-glossines seront posés dans les élevages et dans les villages situés dans les zones à grand risque. Et plus de trois mille (3 000) éleveurs seront formés et aider à lutter contre les tiques et les maladies à tiques. Le système d'épidémio-surveillance sera renforcé, des agents de santé vétérinaire communautaires seront formés

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans une démarche de type « coopération sud-sud » car il permettra de fournir du foin à certains pays sahéliens mais aussi renforcera la collaboration entre les laboratoires nationaux et le CIRDES (outils de recherche développement sous-régional).

Aussi est-il important de souligner que sa mise en œuvre favorisera l'amélioration de la rentabilité des élevages de ruminants domestiques de la zone. Les organes à mettre en place par le projet créeront une nouvelle dynamique économique au niveau de la filière agropastorale, contribuant ainsi à l'amélioration de l'équilibre des systèmes existants. Ainsi, le projet aura pour conséquence d'améliorer les résultats financiers et économiques des éleveurs et de tous les acteurs de la filière.

Le projet générera au moins quatre mille cinq cent cinquante huit (4.558) emplois directs. Sa mise en œuvre s'accompagnera d'une amélioration de la rentabilité dans les élevages de ruminants domestiques de la zone. Les organes à mettre en place créeront une nouvelle dynamique économique au niveau de la filière agropastorale, favorisant ainsi l'amélioration de l'équilibre des systèmes existants.

Ainsi, le projet aura pour conséquence d'améliorer les résultats financiers des éleveurs et de tous les acteurs de la filière.

L'accès au service et aux intrants de production sera facilité, améliorant ainsi la compétitivité des denrées animales et d'origine animale produites dans la zone.

Au terme du projet, la quantité globale de viande qui aura été mise à la consommation est de six million vingt mille quatre cent quarante sept (6 020 447) tonnes. Cinq (05) ans après le remboursement du dernier prêt, soit quinze (15) ans après le démarrage du projet, quarante un million quatre cent treize mille huit cent vingt quatre (41 413 824) tonnes auront été produites. Le projet envisage produire à son terme cinq million neuf cent quatre vingt mille (5 980 000) litres de lait et quinze (15) ans après son démarrage quarante quatre million quatre cent quarante sept ,mille (44 447 000) litres de lait. En année de croisière le projet compte augmenter la production de lait de 10% l'an. Vingt neuf million six cent quarante neuf mille cent cinquante (29 649 150) œufs seront mis sur le marché en cinq (05) ans et cent vingt huit million sept cent cinquante un mille sept cent cinquante (128 751 750) en quinze (15) ans.

En plus des denrées animales et d'origine animale, soixante mille deux (60 002) tonnes de produits maraîchers auront été mises sur le marché à la fin du projet et deux cent soixante mille sept (260 007) tonnes quinze (15) ans après son démarrage.

L'encouragement des communautés à participer aux activités du projet produira des résultats positifs en termes d'équité sociale, notamment en permettant de :

i) réduire l'isolement et d'améliorer l'accès aux opportunités économiques favorables aux pauvres,

ii) lutter contre l'exclusion sociale de certains groupes, les femmes par exemple.

L'accent que mettra le projet sur les partenariats entre les institutions des administrations locales, la société civile et le secteur privé sera essentiel pour renforcer le capital social local et soutenir les opérations de développement économique communautaire susceptibles d'améliorer la qualité de vie de la population locale sous toutes ses facettes.

- Développement de la société civile

Ce programme soutient le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des organisations de la société civile œuvrant dans la défense et la promotion des droits de l'homme, dans la lutte contre la corruption et dans l'organisation d'activités de plaidoyer envers les autorités locales

Comme en 2012, en 2013 le secteur Gouvernance et Droits a continué dans la mise en œuvre du projet suivant en collaboration avec ses partenaires locaux :

- Sensibilisation sur la Cohésion sociale au sein des populations du Nord.

3. Bénéficiaires

- 56.000 Bénéficiaires directs
- 300.000 Bénéficiaires indirects
- 04 Sous-préfectures

B. SENSIBILISATION A LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

La Journée Internationale de la Paix est observée chaque année, partout dans le monde, le 21 septembre. L'Assemblée Générale des Nations Unies a consacré cette journée au renforcement des idéaux de paix, tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci.

Le thème de cette année 2013 vise à souligner que les causes profondes de nombreux conflits sont souvent liées ou alimentées par les questions de contrôle et de gestion des ressources naturelles. Cette notion de durabilité de la paix trouve une résonance toute particulière en Côte d'Ivoire où la dernière décennie a malheureusement été marquée par une succession de conflits en partie liés aux questions identitaires ainsi qu'aux problèmes de gestion et d'accès à la terre.

Cette année, certaines agences du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire ont décidé de s'associer au Goethe-Institut pour marquer cette journée par **une soirée de musique** destinée à alimenter une réflexion collective sur le thème de la paix.

INTRODUCTION

1. objectifs du secteur

Le secteur Relance et Développement durable a pour objectif principal la redynamisation de l'économie locale des populations dans le Nord de la côte d'ivoire. Plus spécifiquement, le secteur vise à :

- Améliorer l'accès aux ressources des populations vulnérables (surtout les femmes et les jeunes filles)
- Améliorer l'accès au marché et favoriser la création d'activités génératrices de revenus au niveau de la population vulnérable.
- Renforcer l'accès aux connaissances et au savoir des populations vulnérables, leur permettant ainsi d'acquérir les outils nécessaires à leur autonomisation.

2. Programmes et projets

En 2013, le secteur Relance et Développement durable a contribué à aider les populations pour le montage des projets dans le domaines suivants :

- Conception des projets d'élevages en faveur des populations (Eleveurs) des Régions de PORO et TCHOLOGO.

3. Bénéficiaires

- 30 Groupements et Associations d'éleveurs
- 500 Bénéficiaires directs
- Toute la population nationale (Bénéficiaire indirect)

A. Conception des projets d'élevages en faveur des populations (Eleveurs) des Régions de PORO et TCHOLOGO pour financement (SUITE DE 2012).

CANEVAS D'ETUDE DE FAISABILITE POUR UN ELEVAGE DE POULETS DE CHAIR

ETUDE FINANCIERE

A. TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

F. TABLEAU DES FLUX FINANCIERS

	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
RESSOURCES										
CAF										
VRI										
EMPLOIS										
Investissements (initial et renouvellement)										
Variation du BFR										
Flux net de liquidité										
Cumul du FNL										

G. FINANCEMENT

1) Tableau des ressources

DESIGNATION	DATE D'ACQUIS.	VALEUR ACTUELLE	FONDS PROPRES		EMPRUNT	TOTAL
			Apport pers.	Autofinan.		
<u>IMMOBILISATION</u>						
Frais étude constructio						
Logement du Volailleur et magasin						
Poulaillers						
Puits						
Aménagement						
Matériels et équipements						
Abreuvoirs 1er âge						
Abreuvoirs 2ème âge						
Mangeoire 1er âge						
Mangeoires 2ème âge						
Eleveur à gaz						
Bouteille de gaz						
Divers petits matériels						
Brouettes						
Pelles						
Bacs						
Seaux métalliques						
Petits matériels agricoles						
TOTAL IMMOBILISATION						
<u>FONDS DE ROULEMENT</u>						
Intrants						
Poussins						
Aliment démarrage						
Aliment croissance						
Produits vétérinaires						
Chauffage						
Frais du personnel						
TOTAL FR						
COUT TOTAL DU PROJET						

RECAPITULATION DES PROJETS ELABORES EN 2013

Localités	Projets	Nombre de Bénéficiaire	Montant des Projets par Localité		
			Apports Bénéficiaires	Emprunts Sollicités	Total
Ouangolo (08 Projets)	Bovin	04	28.624.000	25.200.000	53.824.000
	Mouton	02	5.678.000	7.240.000	12.918.000
	Poulet Pondeuse	02	8.200.000	20.360.000	28.560.000
Ferké (12 Projets)	Bovin	04	28.624.000	25.200.000	53.824.000
	Mouton	04	11.356.000	14.480.000	25.836.000
	Poulet Pondeuse	04	16.400.000	40.720.000	57.120.000
Napié (15 Projets)	Bovin	10	71.560.000	63.000.000	134.560.000
	Mouton	03	8.517.000	10.860.000	19.377.000
	Poulet Pondeuse	02	8.200.000	20.360.000	28.560.000
Dikodougou (10 Projets)	Bovin	04	28.624.000	25.200.000	53.824.000
	Mouton	02	5.678.000	7.240.000	12.918.000
	Poulet Pondeuse	04	16.400.000	40.720.000	57.120.000
Guiembé (12 Projets)	Bovin	06	14.312.000	12.600.000	26.912.000
	Mouton	02	5.678.000	7.240.000	12.918.000
	Poulet Pondeuse	04	4.100.000	10.180.000	14.280.000
Niakara (08 Projets)	Bovin	02	14.312.000	12.600.000	26.912.000
	Mouton	02	5.678.000	7.240.000	12.918.000
	Poulet Pondeuse	04	4.100.000	10.180.000	14.280.000
Sianlah (08 Projets)	Bovin	02	14.312.000	12.600.000	26.912.000
	Mouton	02	5.678.000	7.240.000	12.918.000
	Poulet Pondeuse	04	4.100.000	10.180.000	14.280.000
Sinémentalé (11 Projets)	Bovin	05	35.780.000	31.500.000	67.280.000
	Mouton	03	8.517.000	10.860.000	19.377.000
	Poulet Pondeuse	03	12.300.000	30.540.000	42.840.000
Korhogo (18 Projets)	Bovin	07	50.092.000	44.100.000	94.192.000
	Mouton	05	14.195.000	18.100.000	32.295.000
	Poulet Pondeuse	06	8.200.000	20.360.000	28.560.000
TOTAUX (F CFA)		103	439.215.000	546.100.000	985.315.000

Chef de Mission, Coordonnateur du Projet
Monsieur SORO Katchéninfohoua